

Nom de l'enfant:..... Prénom de l'enfant :.....  
Date de naissance :.....  
Classe fréquentée à la rentrée :.....  
Votre enfant est-il inscrit en dérogation hors commune  oui  non

**Représentant légal n° 1**

**Représentant légal n° 2**

Nom :..... Prénom :..... Nom :..... Prénom :.....  
Date et lieu de naissance :..... Date et lieu de naissance :.....  
Adresse :..... Adresse :.....  
Code postal :..... Ville :..... Code postal :..... Ville :.....  
Adresse mail :..... Adresse mail :.....  
Tél. domicile :..... Tél. domicile :.....  
Tél. travail :..... Tél. travail :.....  
Tél. mobile :..... Tél. mobile :.....  
Adresse mail :.....@.....  
Emploi :  oui  non      Emploi :  oui  non  
Profession :..... Profession :.....  
Nom et adresse de l'employeur :..... Nom et adresse de l'employeur :.....

**Je souhaite que mon enfant déjeune au restaurant scolaire**

Lundi                       mardi                       Jeudi                       vendredi

Les repas de mon enfant seront facturés à :

(Prix du repas : 4,50 €)

Nom du Payeur :.....

Prénom du Payeur :.....

Date de naissance du payeur (obligatoire) :

Adresse du Payeur :.....

Code postal :..... Ville :.....

Tél. du payeur (obligatoire) :.....

La santé de mon enfant nécessite la mise en place d'une convention de repas régime ou allergie (non fourni par

la commune) : oui  non

(circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003)

**Mise en place** : un délai de 30 jours calendaires après la

signature de la convention est nécessaire pour la mise en place

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage :

- à m'acquitter des factures correspondantes aux repas pris par mon enfant, mensuellement et dans un délai de 8 jours suivant le mois écoulé,
- à faire une inscription fixe et régulière,
- **en cas d'absence justifiée de l'enfant, à prévenir le « régisseur de recettes cantine périscolaire » par écrit, le mercredi pour la semaine suivante. Dans le cas contraire, les repas ne seront pas décomptés de la facture.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités d'admission à la restauration scolaire, consultable en mairie ou à l'école ou <https://mairie-entrevaux.fr/vivre-a-entrevaux/education-et-jeunesse/>  
Tout enfant inscrit au restaurant scolaire ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, le quitter sans l'autorisation écrite des parents.

Lu et approuvé,

Fait à Entrevaux, le ..... Signature du (des) représentant(s) légal (aux)\*

\*L'inscription à la cantine scolaire est définie comme un acte usuel ; il ne nécessite pas l'accord des deux parents, conformément à l'article 373-2 du code civil.

**ATTENTION ! Les admissions au restaurant scolaire se font dans la limite des places disponibles et dans l'ordre chronologique d'arrivée des fiches d'inscriptions en mairie.**